

Membres	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	12
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	2

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250526-2025-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

DELIBERATION N° 2025-29
Séance du 26 Mai 2025

Objet : Financement participatif – choix de la plateforme

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à dix-huit heures quinze minutes,
 Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel
Absent(s) ayant donné pouvoir : MORENA Jean-Philippe à AGNOUX Marie-Thérèse
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice, RIVIERE Patrice
Secrétaire de séance : HERMABESSIERE Patrick

Madame la Maire expose que suite à plusieurs réunions concernant la mise en place d'un financement participatif, pour les travaux d'aménagement du multiservices, il a été demandé plusieurs devis à diverses plateformes proposant le service :

- Collecticity (financement participatif)
- Ulule (financement participatif)
- Villys (il s'agit d'un prêt participatif et non d'un financement participatif)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- De choisir la plateforme COLLECTICITY
- Autorise Mme la Maire à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
 Marie-Pierre LE MIGNON

